

INTRODUCTION

Les mesures et exemples d'applications qui suivent sont des ajouts à celles que propose par l'Association des camps du Québec, mais elles ne les remplacent pas. Ces mesures ont été développées dans un souci du maintien de l'équité et du respect du droit de tous les participants à une expérience en camp de jour. Nous rappelons que les critères d'exclusion doivent reposer sur des enjeux de santé et sur les risques associés, et éviter que toute discrimination fondée uniquement sur le handicap ou sur un moyen de pallier le handicap est prohibée.

Pour circonscrire plus précisément la clientèle visée, nous reprenons la définition de « personne handicapée » proposée par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui se lit comme suit :

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Plus particulièrement, les mesures que nous proposons concernent les personnes ayant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Déficience intellectuelle ;
- Trouble du spectre de l'autisme ;
- Déficience physique et sensorielle (sclérose en plaques, paraplégie, quadriplégie et hémiplégie, traumatisme crâniocérébral, paralysie cérébrale, dystrophie musculaire, etc.) ;
- Trouble de la parole ou du langage (dysphasie, etc.) ;
- Déficience auditive ;
- Déficience visuelle ;
- Trouble grave et persistant de santé mentale (trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble psychotique, etc.) ;
- Problématiques de comorbidité (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité [TDAH], épilepsie, syndrome de Gilles de la Tourette, etc.).

Les mesures s'appliquent à l'intégration dans les camps de jour réguliers et spécialisés.

PROGRAMMATION

Il importe que les stratégies d'adaptation de la programmation ne dénaturent par le caractère ludique des camps de jour ni l'inclusion.

Nous entendons par animateur, toute personne qui a pour fonction principale l'encadrement, la sécurité, la gestion et l'animation d'un groupe de participants. De son côté, l'accompagnateur est responsable de soutenir la participation aux activités et de gérer les interventions spécifiques auprès d'un ou plusieurs participants ayant des besoins particuliers. Dans le contexte où l'intégration est mise en œuvre sans accompagnement, les responsabilités qui incombent à l'accompagnateur dans les recommandations qui suivent reviennent à l'animateur.

Il est important de limiter l'impact de la distanciation physique sur l'intégration des personnes handicapées. En effet, accompagner une personne handicapée requiert souvent une proximité physique, d'abord pour les soins, mais aussi pour la création d'un lien de confiance entre celle-ci et son accompagnateur, ainsi qu'avec les autres participants du groupe. La distanciation physique implique d'éviter les contacts, ce qui peut entraîner une perte de liens sociaux; or, de tels liens constituent une condition importante pour atteindre une expérience inclusive de loisir. Il s'agit donc de porter une attention particulière aux mesures de distanciation physique pour la sécurité de tous, mais aussi de réduire au minimum l'impact de cette distanciation sur l'expérience inclusive.



Distanciation physique

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATION
Adapter les mesures de soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir dans la mesure du possible une distance de 2 mètres entre les personnes, sinon prévoir un masque de procédure et des lunettes de protection (ex : pour attacher les souliers ou aider à la réalisation d'un bricolage). • Changer le masque s'il est mouillé ou souillé, en prenant soin de bien se laver les mains avant de le retirer et après l'avoir retiré. Se référer à la trousse d'outils pour les consignes sanitaires concernant l'accompagnateur (en rédaction)
Interdire les grands rassemblements	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'horaire des heures de pause du personnel pour éviter de se retrouver à personnel réduit (ex: en ratio 1 pour 3 au lieu de 1 pour 1). <ul style="list-style-type: none"> ○ Le ratio doit favoriser le respect des mesures de distanciation physique de 2 mètres en tout temps. ○ Prendre en considération les besoins individuels des personnes handicapées; celles-ci peuvent tolérer un changement de ratio durant un temps. ○ Si ce n'est pas le cas, il convient de leur affecter une personne significative, soit un animateur ou un accompagnateur qu'elles connaissent. • Favoriser un placement adéquat des participants lors de l'explication des activités, de façon à faire respecter la distanciation de 2 mètres entre eux tout en s'assurant que tous comprennent bien les messages et consignes.
Attribution des locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer des balises pour la capacité d'accueil de participants qui utilisent des aides techniques (canne, déambulateur, poussette adaptée, etc.) en fonction des locaux ou des installations équipées pour ce type de besoins (toilettes adaptées, lève-personnes, tables à langer, etc.). <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder au processus d'évaluation des accommodements raisonnables. ○ Recueillir l'information nécessaire pour dresser un portrait complet des besoins de la personne handicapée afin de déterminer les besoins réels et les mesures d'adaptation à mettre en place.



Activités extérieures

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Favoriser les activités extérieures	<ul style="list-style-type: none">• Responsabiliser le personnel d'encadrement au sujet du respect des zones et du défi que cela peut représenter chez certains participants afin de développer des stratégies personnalisées.



Limitation des contacts physiques

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Éviter le partage de matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la participation de tous en prévoyant des activités sans matériel adaptées aux besoins ou, le cas échéant, fournir du matériel adapté facilement nettoyable et désinfectable, à n'utiliser que par une seule personne à la fois. • Si certains objets sont requis pour la participation ou le confort psychologique de certaines personnes, prévoir une procédure de respect des règles d'hygiène. • Fournir, en fonction des besoins des participants, du matériel d'intervention et d'encadrement individuel (TimeTimer, sablier, balle stimulante, coussins lourds). <ul style="list-style-type: none"> ○ Si ce n'est pas possible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désinfecter le matériel entre chaque utilisation; ▪ Prioriser l'utilisation de matériel commun pour des personnes qui en ont besoin; ▪ Dans la mesure du possible, prévoir des solutions de rechange si le matériel ne peut pas être désinfecté. Par exemple, enlever les outils textiles ou ajouter des protections lavables. • Il n'est pas recommandé d'utiliser du matériel de la maison ou de l'école, à moins que ce matériel reste au camp durant toute la période estivale. • Prévoir des procédures pour les aides techniques (ex. : fauteuil roulant, canne, déambulateur, poussette adaptée) qui ne pourront probablement pas rester au camp. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les désinfecter à l'arrivée; ○ Bien identifier les lieux d'entreposage; ○ Éviter que des tiers les manipulent. • Dans les camps spécialisés, prévoir un coffre de matériel d'intervention et d'encadrement par groupe ou par intervenant; ce coffre devra être uniquement ouvert par la même personne afin d'éviter la manipulation d'objets par plusieurs personnes différentes.

<p>Limitier les rotations de locaux et plateaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, prévoir des locaux de retour au calme, de soins d'hygiène, et des procédures d'utilisation d'installations (si plusieurs besoins surgissent en même temps, s'il faut procéder à des mesures d'hygiène, etc.) de façon à limiter les contacts. • S'assurer que tous les locaux ou installations sont suffisamment équipés pour tous les types de clientèles (toilettes adaptées, lève-personnes, tables à langer, etc.). <ul style="list-style-type: none"> ○ Recueillir l'information nécessaire dans le but de dresser un portrait complet de la personne handicapée, déterminer ses besoins réels et définir les mesures d'adaptation à mettre en place; ainsi, on pourra bien évaluer les locaux ou installations nécessaires.
<p>Adaptation des mesures du soutien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des mesures de soutien pour les personnes qui auraient besoin d'aide dans l'exécution de certaines activités. <ul style="list-style-type: none"> ○ Il faut savoir qu'il peut y avoir besoins de faire plus de démonstrations ou d'exercer un soutien au début, mais que l'autonomie se développera graduellement au fil de l'été.



Mesures d'hygiène

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
<p>Désinfecter le matériel, les structures et espaces selon les recommandations de la Santé Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la désinfection des aides techniques (cannes, déambulateurs, poussettes adaptées, etc.)

SITE



Distanciation physique

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Établir une capacité d'accueil qui favorise la distanciation physique	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les ratios d'encadrement de cette clientèle au moment de la planification d'utilisation des locaux. <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder au processus d'évaluation des accommodements. ○ Recueillir l'information nécessaire dans le but de dresser un portrait complet de la personne handicapée afin de déterminer ses besoins réels et les mesures d'adaptations à mettre en place afin de ne pas limiter la participation et de répondre aux besoins.
Définir les procédures d'arrivée et de départ	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la possibilité d'offrir un service de garde aux personnes handicapées en considérant que les mesures de distanciation physique doivent être observées, de même que le respect du ratio.



Activités extérieures

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Aménagement sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des milieux accessibles susceptible de répondre à une diversité de besoins (sols fermes, stables et lisses) et offrir une diversité d'expériences dans la mesure du possible. • Porter une attention particulière aux choix de milieux où il y a des repères visuels ou la possibilité d'en installer. • Prévoir une signalisation accessible. • Prévoir un coin ombragé.



Limitation des contacts physiques

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Organiser les espaces intérieurs de manière à réduire les contacts au minimum	<ul style="list-style-type: none"> • Diviser CONCRÈTEMENT, à l'aide de paravents, par exemple, les locaux à aire ouverte pour la clientèle qui n'est pas en mesure de comprendre la distanciation. <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser la mise en place de repères visuels avec des moyens tels que de la peinture au sol, du ruban contrastant et coloré, ou des affiches avec pictogrammes, etc. ○ Prévoir des solutions de rechange pour les non-voyants, s'il y a lieu. • Prendre en considération les espaces de manœuvre nécessaires pour les personnes utilisant des aides techniques dans la compartimentation de l'espace.



Mesures d'hygiène

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Appliquer des routines sanitaires rigoureuses, adaptées aux circonstances	Prévoir des moyens de communication adaptés aux besoins et aux caractéristiques des personnes handicapées (ex. : pictogrammes, gros caractères) : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/types/affiche

GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMUNICATIONS



Distanciation physique

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Revoir les procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le processus d'évaluation des demandes de façon à évaluer les accommodements sécuritaires à mettre en place afin de respecter une distance de 2 mètres en tout temps. Cette évaluation tient compte de la nature : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des comportements et le soutien à apporter (ex : attacher ses souliers, soins d'hygiène personnelle, compréhension et respect des consignes); ○ Des comportements de désorganisation et des interventions nécessaires (ex : crache/réconfort physique). • Adapter le ratio d'accompagnateur en fonction des mesures de sécurité et d'hygiène préconisé par la DSP et la CNESST. • Maintenir le même pairage tout au long de l'été si possible (accompagnateur/personnes handicapées et groupe).
Diffuser la politique d'exclusion et de réintégration au camp en cas de COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'exclusion doivent se baser sur les enjeux de santé et éviter toute discrimination en fonction du handicap ou d'un moyen pour pallier le handicap. • Faire en sorte que l'information diffusée soit respectueuse et fondée sur le respect de l'intégrité de la personne. • Informer les parents sur les procédures en cas de contamination de l'accompagnateur ou l'intervenant, sachant qu'il peut y avoir un impact sur les ratios de groupe.
Diffuser les procédures modifiées ou les nouvelles procédures relatives à la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les conditions de reprise des camps à tous les participants, leurs familles et leurs proches, et à tout le personnel qui travaillera (respect des normes socio sanitaire, aviser les participants que les intervenants/ accompagnateurs devront utiliser des équipements de protection individuelle (EPI), etc.). • Offrir un soutien téléphonique aux parents qui voudraient obtenir des précisions avant de décider si la personne participera au camp.

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'utilisation des moyens électroniques pour les communications journalières entre les parents et les responsables des camps et entre les participants et leurs parents. • Prévoir des mesures de rechange pour les activités de familiarisation entre les personnes handicapées, ainsi qu'avec l'accompagnateur, les autres participants et le site.
--	---

RESSOURCES HUMAINES

Nous comprenons que le recrutement du personnel est présentement un enjeu important et que certaines recommandations peuvent sembler alourdir cet enjeu. Nous rappelons l'importance de miser sur les incitatifs, tels que l'information sur les mesures adoptées pour assurer la sécurité des participants et d'eux-mêmes et les formations. Plusieurs outils sont à votre disposition.

Nous ne souhaitons pas diminuer l'importance de la charge mentale pour les accompagnateurs



Distanciation physique

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Adapter les descriptions des rôles et responsabilités dans chaque catégorie du personnel en fonction de la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Se montrer transparent sur les implications du travail d'accompagnement, tout en misant sur les incitatifs : procédure d'évaluation adaptée, formation adaptée (DSP, accompagnement), etc.
Adapter les ratios à la distanciation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir que le jumelage avec le même accompagnateur et le même groupe peut donner un faux sentiment de sécurité et que les contacts entre la personne handicapée et l'accompagnateur doivent tout de même être conforme aux consignes de la DSP, et ce, tout au long de l'été.



Activités extérieures

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Respect de l'intégrité du personnel	Considérant que les accompagnateurs seront probablement amenés à utiliser des EPI, favoriser des comportements sécuritaires pour éviter de nuire à leur santé (boire de l'eau, être dans un coin ombragé, etc.)



Limitation des contacts physiques

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Adaptation des procédures	<ul style="list-style-type: none"> Revoir les procédures pour les situations de désorganisation et d'encadrement en suivant les consignes de la Santé Publique.

SÉCURITÉ



Distanciation physique

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Suivre les recommandations des autorités en matière de transport	<p>Dans certains milieux, le transport en commun ou adapté n'est pas disponible. Il importe alors de favoriser la mise en œuvre de solutions créatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des partenariats spéciaux avec des prestataires de services ou des organismes subventionnaires (santé, fondation) Envisager le transport privé (valider les couvertures d'assurance, obtenir l'autorisation des parents)



Limitation des contacts physiques

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Définir les comportements à adopter en groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de favoriser une intégration positive, adapter le code de vie afin de ne pas discriminer les personnes handicapées. <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluer le risque en validant la nature des comportements, soit l'intensité et l'intention du comportement et prévoir mettre en place un plan d'action concret et sécuritaire. ○ Appliquer un code de vie propice à l'inclusion (respect, écoute de l'autre, reconnaissance des capacités, etc.) • Sensibiliser les autres participants afin d'éviter de discriminer les personnes handicapées qui peuvent adopter des comportements plus à risque. <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévoir des activités propices au développement de relations positives. • Fournir au personnel des outils afin de réduire l'anxiété chez les participants et d'être en mesure d'expliquer la situation aux participants. <ul style="list-style-type: none"> ○ Se montrer rassurant et offrir plusieurs outils visuels pour que le plus grand nombre de participants possible puisse comprendre les messages ou les consignes. • Outiller les parents et les proches pour qu'ils puissent enseigner aux participants les mesures de sécurité et d'hygiène qui seront consolidées au camp.



Mesures d'hygiène

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Minimiser l'impact du matériel de protection	Les EPI peuvent être une contrainte à la compréhension (bouche couverte, son réduit) ou encore, faire peur à certaines personnes. Il convient donc de former le personnel à adopter des comportements sécuritaires, mais inclusifs.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Mesures d'hygiène

MESURE	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Imposer des mesures d'hygiène strictes	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des repères visuels pour favoriser la compréhension des consignes par tout le personnel et tous les participants. • Utiliser les EPI lors des soins d'hygiène. <ul style="list-style-type: none"> ○ Se référer à la trousse d'outils pour les consignes sanitaires concernant l'accompagnateur (en rédaction) • Prendre un nouveau masque de procédure à chaque nouvelle journée. Laver et désinfecter les lunettes de protection après usage. Pour le port prolongé ou la réutilisation du masque et pour connaître et appliquer les bonnes pratiques, consultez le document : Port du masque pour protéger les personnes vulnérables dans les milieux de vie lors de transmission communautaire soutenue
Assurer un inventaire adéquat du matériel requis	<ul style="list-style-type: none"> • Considérant que les EPI seront peut-être utilisés plus particulièrement avec les personnes handicapées, il convient de s'assurer de la disponibilité du matériel pour éviter toutes formes de discrimination. <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le partenariat avec des organismes du milieu.